



Comité Français de Muaythai & DA

REGLEMENT D'ARBITRAGE ET DE JUGEMENT

Combat Séries 1 et 2
Amateur (ex Classe C)

Le présent règlement a été établi en fonction du règlement international amateur

Edition 2008

SOMMAIRE

Avant propos.....	p.6
CHAPITRE 1 : L'arbitre	p.7
1.1- Préparation physique et psychologique.....	p.7
1.2- Tenue de l'arbitre.....	p.7
1.3- Rôle de l'arbitre avant le combat.....	p.7
1.4- Procédure de début de combat.....	p.8
1.5- Les interventions de l'arbitre.....	p.9
1.6- Interruptions du combat.....	p.9
1.7- Déplacements et placements.....	p.9
1.8- Sanctions.....	p.10
1.9- Perte volontaire du protège dents.....	p.11
1.10- Le compte.....	p.12
1.11- Le double compte et hors combat.....	p.13
1.11.1- Le double compte simultané.....	p.13
1.11.2- Le double compte non simultané.....	p.13
1.11.3- Le double hors combat.....	p.13
1.12- Compte limite.....	p.14
1.13- Jet de l'éponge pendant le compte.....	p.14
1.14- L'abandon.....	p.14
1.14.1- Abandon du nak muay.....	p.14
1.14.2- Abandon par l'instructeur (Jet d'éponge).....	p.14
1.15- Nak muay à terre.....	p.15
1.15.1- Nak muay à terre à la fin d'une reprise.....	p.15
1.15.2- Nak muay à terre après le coup de gong.....	p.15
1.15.3- Coup douteux entraînant le compte.....	p.15
1.15.4- Coup non vu par l'arbitre entraînant le compte ou le hors combat.....	p.15
1.16- Cas particuliers.....	p.16
1.16.1- Double blessure.....	p.16
1.16.2- Non compétition (No contest).....	p.17
1.17- Interventions du médecin.....	p.17
1.18- Procédure de fin de combat.....	p.18
1.19- Fin de combat autre que décision au point.....	p.18
1.20- Gestuelle.....	p.18
CHAPITRE 2 : Le juge	p.25
2.1- Tenues et attitudes.....	p.25
2.2- Rôles.....	p.25
2.3- Bulletin de pointage.....	p.25
2.4- Système de pointage.....	p.26
2.5- Application de la méthode de pointage.....	p.26
2.6- Remplissage du bulletin.....	p.26
2.7- Critères supplémentaires de victoire.....	p.27
2.8- Les différents types de décision.....	p.27

CHAPITRE 3 : <i>Le nak muay</i>	p.29
3.1- Avant le combat.....	p.29
3.2- Tenue du nak muay.....	p.29
3.2.1- Les gants	p.30
3.2.2- Les bandages	p.30
3.3- Techniques autorisées et prohibées.....	p.30
3.3.1- Projection.....	p.30
3.3.2- Coup de coude.....	p.30
3.3.3- Le corps à corps.....	p.30
3.3.4- Saisie.....	p.31
3.3.5- Refus de combat.....	p.31
3.4- Le salut.....	p.31
3.5- Techniques autorisées et prohibées (illustrations).....	p.32
CHAPITRE 4 : <i>Les hommes de coin.</i>	p.35
CHAPITRE 5 : <i>Le chronométreur</i>	p.36
5.1- Définition de la reprise.....	p.36
5.2- Début de combat.....	p.36
5.3- Pendant la reprise.....	p.36
5.4- Fin de reprise.....	p.36
5.5- Particularités.....	p.37
CHAPITRE 6 : <i>Le superviseur</i>	p.38
6.1- Avant la compétition.....	p.38
6.2- Pendant la compétition.....	p.38
6.2.1- La pesée.....	p.39
6.2.2- Catégories de poids.....	p.40
6.2.3- Catégories d'âge.....	p.40
6.2.4- Après la pesée.....	p.40
6.2.5- Pendant les combats.....	p.41
6.2.6- Attribution des points.....	p.41
6.3- Fin de compétition.....	p.42
6.4- Tournoi et tirage au sort.....	p.42
6.5- Conclusion.....	p.43
CHAPITRE 7 : <i>Wai Khru Ram Muay</i>	p.44
CHAPITRE 8 : <i>Ring et accessoires</i>	p.45
7.1- Le ring.....	p.45
7.2- Accessoires du ring.....	p.45
CHAPITRE 9 : <i>Le dopage</i>	p.46
CHAPITRE 10 : <i>Conclusion et conseils</i>	p.46
Bulletin de pointage.....	p.48
Feuille de contrôle médicale.....	p.50
Feuille de pesée.....	p.51

AVANT PROPOS

Avant d'entrer dans le détail de nos rôles, il faut savoir que la tolérance n'est pas complaisance ni faiblesse, et que ce qui vous paraît évident ne l'est pas forcément pour les autres.

Nos fonctions ont été créées pour encadrer, surveiller et protéger une discipline dont les origines remontent à plusieurs siècles et dont les premières règles modernes remontent à l'année 1930.

Le juge-arbitre doit constamment se perfectionner, non seulement dans ses acquis des règles écrites du moment, en se tenant ouvert à leur évolution ainsi qu'à celle des styles Muaythāi.

Ces courtes réflexions nous montrent combien notre rôle est important. Nous sommes non seulement responsables de la règle écrite et de l'équité de son application, mais aussi éducateurs afin que cette discipline ne dévie pas sur des chemins intolérants, nous obligeant à être un corps arbitral conscient et bien instruit de ce qu'il représente et doit défendre.

Rappelons par ailleurs que notre discipline est un art martial avec ses valeurs propres. Il convient donc, dès à présent, de ne plus appeler les combattants de Muaythāi « boxeurs » mais NAK MUAY.

Afin d'éviter toute controverse ou polémique, toutes les personnes licenciées faisant partie d'une réunion de Muaythāi, se garderont de faire apparaître, quelle qu'en soit la forme ou la démonstration, toute appartenance politique ou religieuse.

CHAPITRE 1

L'ARBITRE

1.1- PREPARATION PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

L'arbitre doit être en pleine possession de ses moyens. Son rôle est essentiel. Il doit prendre conscience que la santé de deux pratiquants lui est confiée. En conséquence, son premier devoir sera la protection du nak muay.

Cette idée sera présente à son esprit à chaque instant du combat et avant celui-ci.

Pour ce faire, il observera un repos maximum avant d'officialier et se maintiendra dans une forme physique lui permettant des réactions promptes, des déplacements rapides et une bonne présentation.

D'ailleurs il n'hésitera pas à laisser sa place à un collègue s'il ne se sent pas en mesure d'arbitrer, et ce, même pendant un combat (pour assurer la sécurité des nak muay, on ne jugera jamais cette volonté d'agir).

En début de chaque saison sportive, chaque officiel, quel que soit son grade, doit fournir, à son responsable direct, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du Muaythai.

1.2- TENUE DE L'ARBITRE

Elle doit être stricte et sans fantaisie (pas de marque apparente)

- polo bleu marine (avec écusson fédéral ou régionale pour les J/A diplômés)
- pantalon à pinces bleu marine
- chaussettes noires
- chaussures noires à semelles souples sans talons

Les cheveux longs seront attachés.

Le port de ceinture, chevalière, montre, bracelet, lunettes, chaîne ou collier, boucles d'oreilles, piercing et lentilles de contact rigides sont interdits.

1.3- ROLE DE L'ARBITRE AVANT LE COMBAT

L'arbitre est la première personne à monter sur le ring. Il le salue avant d'en franchir les cordes (en haut du ring), se met au centre et salue le superviseur. Ensuite, il se place dans le coin neutre face à la table des officiels (pour les stagiaires et nouveaux diplômés, ce sera le coin neutre le plus près de la table).

Son maintien doit être le plus naturel possible en évitant les attitudes nonchalantes telles que mains dans les poches, appui sur les cordes ou conversation avec des non officiels.

Son attention doit se fixer sur la place qu'occupe le médecin, le superviseur, le chronométreur et toute autre personne ayant un rôle à tenir pendant le combat.

Il va ensuite chercher les bulletins de pointage auprès du superviseur, et les distribue en commençant par le juge 1 (à sa droite).

Après que les nak muay aient rendu les hommages obligatoires (voir ch.3 art.1), l'arbitre ira contrôler leur équipement en commençant par le coin rouge.

Contrôle des équipements

Pour éviter d'oublier un élément, il convient de commencer par le haut :

- Casque
- protège dents (le faire mettre en bouche)
- débardeur blanc (ou couleur du coin) pour les Séries 1 et les femmes
- plastron (en Séries 1)
- coudières
- bandages (si cela pas été fait avant)
- gants (poids, lacets ou velcro protégés par un tissu adhésif)
- protège poitrine pour les femmes
- coquille pour les hommes et les femmes
- protège tibias

Il essuiera les corps gras éventuellement utilisés sur le visage ou le corps avec la serviette du coin concerné.

L'arbitre vérifiera que les cheveux longs sont attachés, que les ongles de pieds sont courts et bien taillés, qu'il n'y a pas de pansement sur le visage ou le corps. Les chevillières sans renforcement autre que de la mousse sont autorisées.

NOTA :

- *Le port de strapping ou de deuxième chevillière par cheville est strictement interdit.*
- *Le contrôle des équipements peut être effectué par un autre officiel au pied du ring, ceci dans le but de gagner du temps lors d'une compétition importante.*

1.4- PROCEDURE DE DEBUT DE COMBAT

Se tenant au centre du ring, l'arbitre appelle les nak muay en disant à haute voix « NAK MUAY AU CENTRE ». Après d'éventuelles recommandations, il les fait se saluer et toucher les gants puis les renvoie dans leur coin.

Il s'assure ensuite que les officiels sont prêts :

bras tendu, main à plat et paume vers le bas, il demande : « JUGE 1 prêt, JUGE 2 prêt, etc... », il procède de la même façon pour le médecin.

Pour le superviseur, il lève le bras droit, main à plat et paume vers le haut, toujours en le nommant.

Enfin, il donne l'ordre au chronométreur de se préparer en le désignant du doigt et en disant « CHRONO ».

C'est alors qu'il rappelle les nak muay, toujours à voix haute. Immédiatement après, d'un geste du bras, par le commandement « CHOK », il ordonne le début du combat.

Dans le même temps, le chrono part, le gong retentit et la musique traditionnelle démarre.

Simultanément, un regard circulaire l'assure que le ring est bien libre de tout objet. Dans le cas contraire, il le fait débarrasser ou nettoyer.

Dès les premières secondes du combat, l'arbitre doit être prêt à intervenir.

1.5- LES INTERVENTIONS DE L'ARBITRE

Il dispose exclusivement de trois commandements pour intervenir :

- « **CHOK** » signifie COMBATTEZ. Pour ordonner l'engagement du Combat au début de chaque reprise ou après un YOOT.
- « **YOOT** » signifie STOP. Pour interrompre le combat.
- « **YAK** » signifie SEPREZ-VOUS. Il est prononcé après le YOOT tout en séparant physiquement les nak muay. A ce commandement, ils se séparent, font un pas de retrait, puis reprennent le combat après le CHOK.

1.6- INTERRUPTIONS DU COMBAT

L'arbitre interrompra le combat (**YOOT**) pour les raisons suivantes :

- Faire une observation.
- Donner une remontrance à l'un ou aux deux nak muay.
- Lorsque les nak muay sont en corps à corps, et qu'ils ne donnent plus de coup.
- Lorsqu'un ou les nak muay sont sur le point de chuter ou de passer à travers les cordes.
- Donner un avertissement.
- Lorsqu'un nak muay est en état d'être compté.
- En cas d'incident technique (remise en place d'équipement, etc..).
- Lorsqu'il est nécessaire de faire taire les hommes de coin ou de les faire asseoir.
- Au terme d'une reprise ou du combat.
- Arrêt du combat pour infériorité manifeste ou obligatoire selon la règle du compte limite.
- Action ou attitude agressive envers un officiel.

Dans tous les cas, le commandement « **YOOT** » doit être suivi par le commandement « **CHOK** » pour la reprise du combat.

Quel que soit la raison de l'interruption du combat, l'arbitre devra toujours se placer entre les nak muay immédiatement après le « Yoot », surtout si l'un des deux est à terre.

IMPORTANT : En cas d'infériorité technique ou physique flagrante de l'un des nak muay, l'arbitre peut, à tout moment, le déclarer « OUT CLASS / Tête ou Corps ».

Il peut, en outre, prendre la même décision mais pour les deux nak muay si le combat est brouillon et sans aucun style Muaythai.

1.7- DEPLACEMENTS ET PLACEMENTS

L'arbitre ne doit jamais perdre le contrôle de la rencontre, il doit à tout moment être capable de :

ANALYSER CHOISIR DECIDER

Pour anticiper et ce, en fonction des situations qui vont se présenter à lui.

Pour cela il doit se tenir ni trop loin, ni trop près de l'action. La distance qui le sépare des nak muay étant fonction de la physionomie du combat.

Il contrôlera à distance les échanges clairs, alors qu'il s'approchera pour contrôler les échanges confus et sujets à fautes.

Il tournera dans le sens contraire de celui des nak muay.

Ceci n'est pas valable si un des deux est gaucher. Dans ce cas il convient de tourner dans le même sens qu'eux afin de ne pas perdre le contrôle des actions.

Le déplacement de l'arbitre devra lui permettre d'éviter le «contre-pied».

Quelques pas en arrière et un suivi permanent de l'action lui permettront d'être toujours dans l'axe des nak muay.

Son attitude calme, sans précipitation, son déplacement précis et son aptitude à intervenir rapidement, doivent contribuer au bon déroulement du combat. Il donnera ainsi un sentiment de sécurité aux deux athlètes, favorable à leur pleine expression.

1.8- SANCTIONS

Il s'agit d'établir une juste graduation de la sanction en fonction du préjudice causé à l'adversaire, qui le priverait, dans le cas contraire, d'une partie ou de toutes ses chances de victoire.

LA REMONTRANCE

Elle est la conséquence d'une faute mineure sans conséquence majeure sur l'adversaire.

Elle doit simplement être notifiée verbalement et gestuellement par l'arbitre dans un souci de prévention et de comptabilisation.

L'AVERTISSEMENT

Il est la conséquence d'une faute majeure, volontaire ou non, mais qui n'entraîne pas le hors combat de la victime.

Il permet un juste rééquilibrage des chances de victoire en retirant 1 point au fautif.

Il peut être aussi la conséquence de 3 remontrances.

LA DISQUALIFICATION

C'est la sanction suprême qui est la conséquence d'une faute majeure, volontaire ou non, sur l'adversaire. En effet, si la victime n'est pas en mesure de reprendre le combat, le fautif est disqualifié pour irrégularité.

Elle peut être la conséquence de 3 avertissements.

Enfin, elle peut être aussi la conséquence d'une faute majeure sans effet physique sur l'adversaire, ne pas être précédée de 3 avertissements, mais à la suite d'un manquement grave à l'esprit sportif du Muaythäi.

L'arbitre peut, bien entendu, disqualifier les deux nak muay si ceux-ci commettent des fautes justifiant cette décision. Il n'y aura donc pas de vainqueur pour ce combat.

Il sera indiqué sur leurs passeports :

« Disqualification des 2 nak muay »

La disqualification est une décision grave que l'arbitre ne doit prendre que sur des motifs réglementaires, dans le calme et la rigueur.

Suivant le motif de la disqualification, l'arbitre peut être amené à rédiger un rapport qui sera joint au P.V de réunion.

Quoi qu'il en soit, l'arbitre doit toujours se poser cette question :

***L'action est elle, oui ou non, régulière,
et ce, quelle que soit l'intention de l'auteur.***

Exemples d'irrégularités entraînant une sanction de l'arbitre :

- coup de tête volontaire qui entraînerait une blessure
- coup porté après le mot d'ordre « Yoot »
- coup porté après le coup de gong
- effectuer une traction de la tête dans le but de donner un coup de genoux au visage
- projection volontaire hors du ring
- effectuer une traction au niveau des lombaires
- manquement au fairplay
- mordre
- mettre les pouces dans les yeux de l'adversaire
- cracher sur l'adversaire ou au sol
- faire usage ou monter sur les cordes afin de s'aider à exécuter une technique
- frapper l'adversaire au sol
- chuter volontairement afin d'en tirer avantage
- langage grossier
- effectuer une clé au cou, aux bras ou aux jambes
- frapper les parties génitales, la nuque ou le dos
- action ou attitude agressive et anti sportive

Ces exemples ne sont pas limitatifs...

Face à un comportement antisportif l'arbitre doit immédiatement stopper le combat. Il peut décider d'une disqualification.

NOTA : en cas de double disqualification en championnat, aucun titre ou trophée ne sera donné.

1.9- PERTE VOLONTAIRE DU PROTEGE DENTS

L'arbitre peut donner un avertissement à un nak muay qui se débarrasserait de son protège dents dans le but délibéré de temporiser le combat ou de s'échapper d'une situation dangereuse.

En revanche, il n'y aura pas de sanction pour le nak muay perdant son protège dents sur un coup.

La règle est la suivante :

- 1^{ère} perte volontaire : REMONTRANCE
- 2^{ème} perte volontaire : AVERTISSEMENT

Dans tous les cas, indépendamment des décisions antérieures, l'arbitre stoppe le combat et demande l'arrêt du chronomètre, sans toutefois interrompre une action rapide et décisive, ramasse le protège dents, conduit le nak muay dans son coin tout en envoyant son adversaire dans le coin neutre.

L'instructeur se tenant prêt sur le ring à l'extérieur des cordes, rince le protège dents et le remet en bouche. L'arbitre prononce alors le chok de reprise, dans le même temps le chronomètre redémarre.

Cette opération ne doit prendre que quelques secondes et sans prise de parole.

Il est à noter que, si la perte du protège dents est due à un coup justifiant un compte, il convient de compter d'abord, et ce n'est qu'à l'issue du compte, après le chok de reprise du combat, suivi du Yoot, que l'arbitre fera nettoyer le protège dents.

1.10- LE COMPTE

L'arbitre doit obligatoirement compter un nak muay à terre après un ou plusieurs coups au visage, ou encore debout durement touché et ne défendant plus ses chances. Il est du devoir de l'arbitre d'interrompre des séries de coups dangereux.

Il va donc prononcer « **YOOT** », désigné le coin neutre à l'adversaire du nak muay touché et immédiatement après il commencera le compte et continuera jusqu'à 8 ou 10.

Si l'adversaire ne va pas ou ne reste pas dans le coin neutre, l'arbitre interrompra le compte pour lui ordonner de regagner ce coin, puis il reprendra le compte là où il en était.

S'il persiste, l'arbitre peut de nouveau interrompre le compte, faire une remontrance au réfractaire, puis reprendre le compte.

Le compte doit être précis, avec les doigts et la voix, au niveau du visage du nak muay compté. Si celui-ci est à terre, l'arbitre n'hésitera pas à se mettre à son niveau de façon à être bien vu et entendu.

Il est important que l'arbitre ait dans son champ de vision le nak muay compté, le nak muay debout dans le coin neutre et le chronométreur qui lui donne la cadence avec le bras.

Le compte constitue un temps de récupération d'un minimum de 8 secondes. Il est absolument proscrit de chercher à sauver du KO le nak muay qui le serait réellement, lui permettant ainsi de retourner au combat alors qu'il n'est plus en possession de ses moyens.

Il est très important de bien observer les réactions du nak muay compté: le comportement, les yeux, etc...

Si l'arbitre estime que le nak muay compté est apte à reprendre le combat avant la fin du compte, il continuera obligatoirement jusqu'à 8.

Au compte de 8, le nak muay doit lever sa garde face à l'arbitre. Pour s'assurer de sa bonne récupération, l'arbitre pourra lui demander de faire quelques pas pour vérifier son équilibre.

Quelle que soit la situation, en comptant jusqu'à 10, l'arbitre met fin au combat.

L'arbitre raccompagnera toujours dans son coin un nak muay perdant avant la limite.

IMPORTANT

L'arbitre doit savoir, à tout moment du compte, voire même avant de compter, mettre fin au combat s'il le juge nécessaire selon les cas suivants:

- suite à un ou plusieurs coups à la tête, un nak muay présente les symptômes d'un trouble de la conscience d'origine cérébrale (KO dur)
- suite à un ou plusieurs coups au corps, l'arbitre estime nécessaire l'intervention rapide du médecin
- suite à une blessure grave, l'arbitre estime dangereuse la poursuite du combat.

Dans le cas du « KO dur », la réaction de l'arbitre doit être rapide sans laisser de place à l'hésitation, il en va de la santé du nak muay.

Il devra ôter le protège dents et faire intervenir le médecin sur le ring en empêchant toute autre personne d'approcher le nak muay à terre. Il assistera le médecin pour retirer les éventuels équipements qui le gêneraient pour les premiers soins.

1.11- LE DOUBLE COMPTE ET DOUBLE HORS COMBAT

1.11.1- Le double compte simultané

3 décisions possibles :

- a) Les deux nak muay sont aptes à reprendre à 8, le combat se poursuit.
- b) Un des deux est apte à reprendre avant 8, l'arbitre continue de compter son adversaire jusqu'à 8 ou 10. Ce nak muay est battu par « KO / tête ou corps ».
- c) Les nak muay se relèvent, mais l'un des deux n'est pas en mesure de reprendre le combat, l'arbitre arrête le compte, et met donc fin à la rencontre.
Ce nak muay est battu par « arrêt de l'arbitre / tête ou corps ».

1.11.2- Le double compte non simultané

A la suite d'un échange, un nak muay tombe et doit être compté. L'arbitre prononce « Yoot », et commence le compte. Si, à ce moment, le deuxième nak muay tombe à son tour, l'arbitre continue le même compte pour les deux.

En effet, les deux Knock Down sont consécutifs du même échange, il ne faut pas recommencer le compte.

Les décisions possibles sont les mêmes que précédemment.

1.11.3- Le double hors combat

Si l'arbitre compte les nak muay et estime qu'ils ne sont pas en mesure de continuer le combat, il stoppe le compte et fait intervenir le médecin. Les deux seront déclarés hors combat.

En championnat, les points seront comptabilisés pour désigner le vainqueur au moment de l'arrêt du combat. La reprise commencée est prise en compte même si elle n'a duré que quelques secondes.

En rencontre officialisée, il n'y aura pas de décision.

1.12- COMPTE LIMITE

Règle du nombre limite de compte :

Si un nak muay est compté 8 trois fois dans une reprise ou quatre fois dans le combat, il sera déclaré battu par « arrêt de l'arbitre / compte limite »

Mais,

si un nak muay est compté 10 à son 3^{ème} KD dans une reprise ou 4^{ème} dans le combat, il sera déclaré battu par « KO / tête ou corps ».

NOTA : lors d'un tournoi, les KD sont additionnés sur l'ensemble des combats.

1.13- JET DE L'EPONGE PENDANT LE COMPTE

Lorsque l'instructeur décide d'abandonner pour son nak muay pendant le compte de l'arbitre, ce dernier doit continuer obligatoirement jusqu'à 8.

A ce moment, trois cas se présentent :

- 1- Le nak muay est apte à reprendre le combat, l'arbitre prononce « chok » puis « Yoot » pour mettre fin au combat. Il entérine le jet d'éponge.
- 2- Le nak muay n'est pas apte à reprendre le combat, l'arbitre continue jusqu'à 10. Le nak muay est déclaré battu par KO et ce malgré l'abandon de son instructeur.
- 3- Le jet d'éponge intervient pendant le 3^{ème} KD dans une reprise ou 4^{ème} dans le combat (le nak muay n'est pas justifiable du compte 10), l'arbitre mettra fin au combat. La décision sera alors « arrêt de l'arbitre / compte limite ».

L'arbitre qui entame un compte doit avoir à l'esprit que le « jet d'éponge » ne peut en aucun cas sauver le nak muay du KO, et du repos obligatoire qui s'ensuit.

Il ne se laissera pas influencer par ce geste, il en va de la sécurité du combattant.

1.14- L'ABANDON

1.14.1- Abandon du nak muay

Pour abandonner le combat, il doit ostensiblement lever le bras à n'importe quel moment du combat.

Toute autre manière de faire ne peut qu'entraîner confusion et contestations.

L'arbitre prononcera alors « **YOOT** », et le reconduira dans son coin.

Si, de son propre chef, le nak muay décide de ne pas reprendre le combat à l'issue de la minute de repos, il agira de même.

1.14.2- Abandon par l'instructeur (Jet d'éponge)

S'il décide d'abandonner pour son nak muay, l'instructeur doit monter sur le ring, à l'extérieur des cordes, et agiter visiblement la serviette. Il est évident que si un instructeur monte sur le ring, en dehors du cas précité, pendant le déroulement d'une reprise, il s'expose à la disqualification de son nak muay.

En effet, cette situation ne peut entraîner que troubles et ambiguïté.

S'il retient son nak muay dans le coin, à l'issue de la minute de repos, il agitera la serviette de la même manière que précédemment.

1.15- NAK MUAY A TERRE

Plusieurs cas sont à envisager :

1.15.1- Nak muay à terre à la fin d'une reprise

Il se peut que le coup de gong retentisse alors que l'arbitre compte un nak muay ou s'apprête à le faire ; c'est-à-dire que celui-ci a déjà prononcé « Yoot ».

Il y a évidemment faute de la part du chronométreur, mais l'arbitre doit continuer le compte.

Si au compte de 8 le nak muay est en mesure de reprendre le combat il regagne son coin.

Si l'arbitre compte jusqu'à 10, il met fin au combat. Le nak muay est déclaré battu par KO.

Le seul cas où le gong pourrait interrompre un compte de l'arbitre est celui qui marque la fin du combat.

1.15.2- Nak muay à terre après le coup de gong

Bien que le coup qui a provoqué le KD ait été donné pendant le combat, l'arbitre ne doit pas compter le nak muay tombé après le coup de gong.

Celui-ci retourne sous la tutelle de son instructeur. Dans ce cas, soit :

- Il a récupéré, pendant la minute de repos, il reprend donc normalement le combat.
- Il n'a pas récupéré, il abandonne en levant le bras ou sur jet d'éponge.
- Il veut reprendre, mais l'arbitre juge qu'il n'a pas récupéré alors il met fin au combat par « Yoot ».

1.15.3- Coup douteux entraînant le compte

Soit :

- Le nak muay se plaint d'un coup irrégulier, mais l'arbitre l'a vu régulier. Il compte jusqu'à 10 et le déclare battu par KO. Si le nak muay simule le KO, il sera disqualifié pour simulacre.
- Le nak muay se plaint d'un coup irrégulier que l'arbitre a vu comme tel, Il compte jusqu'à 10 et le déclare vainqueur par disqualification.
- Le nak muay se plaint d'un coup irrégulier que l'arbitre a vu comme tel et est en état de reprendre le combat à 8. Aussitôt l'arbitre stoppe le combat afin de donner un avertissement à son adversaire. Aucun point ne sera retiré au nak muay compté.

Il s'agit d'être très attentif dans ce cas. En effet, il faut s'assurer que le nak muay compté est bien en mesure de reprendre le combat, car dès que l'arbitre aura prononcé « chok », il ne lui sera plus possible d'intervenir une deuxième fois, deux sanctions ne pouvant être données pour une même faute.

1.15.4- Coup non vu par l'arbitre entraînant le compte ou le hors combat

1^{er} cas :

Si le nak muay peut reprendre le combat à 8, l'arbitre demandera à chaque juge si le coup était régulier. Le juge répondra de la façon suivante :

- S'il estime le coup irrégulier il lève la main droite.
- S'il estime le coup régulier il croise les mains à hauteur du visage.
- S'il n'a pas vu le coup il lève les deux mains à hauteur du visage.

2^{ème} cas :

Si le nak muay ne peut pas reprendre le combat, l'arbitre demandera aux juges de noter, à l'emplacement prévu à cet effet sur leur bulletin de pointage, leur avis sur la régularité du coup. Il récoltera ces bulletins, et attendra que le superviseur lui communique la décision.

Dans les deux cas les décisions seront :

Majorité de « Régulier » :

- le nak muay debout n'est pas sanctionné et / ou est déclaré vainqueur par KO (si hors combat).

Majorité d'« Irrégulier » :

- le nak muay debout est sanctionné par un avertissement ou est disqualifié (si hors combat).

Egalité entre « Régulier et Irrégulier » :

- le nak muay debout n'est pas sanctionné et / ou est déclaré vainqueur par KO (si hors combat) au bénéfice du doute.

Il s'agit de considérer les avis prononcés uniquement. Un avis « Non vu » n'aura pas d'effet sur une décision lorsqu'au moins un avis « Régulier » ou « Irrégulier » sera prononcé.

Exemple : sur cinq juges, si quatre ont déclaré « Non vu » et un seul a déclaré Régulier, alors la décision sera « Régulier ».

Un nak muay déclaré « Vainqueur par disqualification » après avoir été mis hors combat sur coup irrégulier devra, après examen du médecin, respecter un repos obligatoire. En outre, il sera inscrit sur son passeport « Vainqueur par disqualification » suivi de « KO ».

NOTA : dans le cas d'un coup donné après le gong entraînant un KD ou un hors combat, il faut en plus s'assurer que le coup est bien involontaire. Par ailleurs, cette situation, extrêmement délicate, ne doit pas arriver si l'arbitre réagit rapidement.

1.16- CAS PARTICULIERS

1.16.1- Double blessure

Si les deux nak muay sont blessés gravement à la suite d'un échange et que la poursuite du combat semble dangereuse, l'arbitre doit arrêter celui-ci. Une décision aux points sera rendue en championnat. En rencontre officialisée il n'y aura pas de décision.

L'arbitre devra par ailleurs s'assurer qu'il n'y a pas eu d'irrégularité. (voir ch.1 art.15.4)

La procédure sera la même si un nak muay se blesse tout seul.

1.16.2- Non compétition (No contest)

Il s'agit d'une décision rendue par l'arbitre, en accord avec le superviseur, lorsqu'un combat ne peut se poursuivre à cause d'événements indépendant de la volonté des nak muay ou de l'arbitre.

Exemple :

- Le ring ou une partie s'effondre.
- Panne d'électricité supérieure à dix minutes.
- Comportement des spectateurs interdisant le bon déroulement du combat.
- Jet de projectiles sur le ring.
- Etc...

NOTA : coups irréguliers et blessures n'entraînent en aucun cas des no contest.

1.17- INTERVENTIONS DU MEDECIN

Avant toute chose, il faut savoir qu'aller à l'encontre d'une décision médicale peut avoir de lourdes conséquences, notamment judiciaires.

Pendant la reprise, le médecin peut, à tout moment, soit de sa propre initiative, soit sur demande de l'arbitre, du superviseur ou de l'instructeur, intervenir pour examiner un nak muay.

La manière de faire sera la même pendant la minute de repos.

Pendant toute la durée du combat le médecin ne fera qu'examiner le nak muay. Son avis sera STOP ou BON.

Dans le cas d'un *léger* saignement de nez, l'arbitre essuiera lui-même le nak muay avec la serviette de son coin. Si le saignement est important ou ininterrompu, l'avis du médecin s'imposera.

Si un nak muay est arrêté sur avis médical, il ne peut poursuivre le tournoi, et de fait est éliminé.

Le médecin pourra sur son initiative aller, à tout moment, dans les vestiaires ou parmi le public examiner et soigner une personne qui s'en trouverait dans le besoin. Il conviendra dans ce cas d'interrompre tout combat en cours.

Il préviendra le superviseur de ses mouvements.

En tout état de cause, une décision médicale prime sur toutes les autres.

1.18- PROCEDURE DE FIN DE COMBAT

Après s'être assuré que chacun a rejoint son coin, l'arbitre, se place face au juge 1. Dès que ce dernier a rempli son bulletin, l'arbitre le contrôle. Il agira de même pour les autres juges. Puis il les dépose auprès du superviseur.

Ensuite l'arbitre se place au centre du ring face à la table des officiels et convoque les nak muay par les mots :

« NAK MUAY AU CENTRE POUR LA DECISION »

Tenant les nak muay pas les poignets, il attend la décision.

A l'annonce de celle-ci il lève le bras du vainqueur et fait se saluer les nak muay.

Ensuite, il retourne dans le coin neutre.

L'arbitre sera le dernier à quitter le ring, qu'il saluera après avoir franchit les cordes. Si il y a changement d'arbitre, ils devront se saluer et se serrer la main sur le ring.

1.19- FIN DE COMBAT AUTRE QUE DECISION AU POINT

Une fois que les nak muay ont rejoint leur coin, l'arbitre en accord avec le superviseur, fait le tour des juges pour leur communiquer la décision prise. Puis, lors d'un deuxième passage, il récolte les bulletins.

IMPORTANT :

Quel qu'en soit le motif, si un nak muay est déclaré hors combat ou KO, l'arbitre le raccompagnera systématiquement dans son coin sous la tutelle de son instructeur.

1.20- GESTUELLE

La gestuelle de l'arbitre doit être claire et accompagnée d'un vocabulaire précis. Elle est la même pour tous.



L'arbitre salue l'aire de combat avant de franchir les cordes.

Position de l'arbitre dans le coin neutre.



Contrôle des juges

Bras tendu et main à plat paume vers le bas



« Juge 1 prêt »



« Juge 2 prêt »



« Juge 3 prêt »

Contrôle de la table du superviseur



« Médecin »
Paume vers le bas



« Superviseur »
bras levé, paume vers le haut



« Chrono »
l'arbitre le désigne du doigt

Chok d'engagement



Légère cassure du bras, il descend franchement et est accompagné du mot « **CHOK** ». Ensuite l'arbitre fait 2 pas de retrait.



Les interruptions de combat

Elles seront toujours accompagnées d'un « **YOOT** » franc et audible



Arrêt d'un échange clair, l'arbitre s'interpose entre les nak muay en passant ses bras en premier

Arrêt d'un corps à corps, l'arbitre exerce une pression sur les épaules des nak muay.





Arrêt d'un corps à corps dans les cordes. L'arbitre se protège tout en exerçant une pression sur les bras et les jambes des nak muay.

L'arbitre exerce une pression sur le bassin et les épaules du nak muay dominant.



Lors d'une chute, l'arbitre se place immédiatement entre les nak muay, face à celui qui est à terre tout en bloquant le nak muay debout.

Le compte



Le nak muay compté est debout, l'arbitre est face à lui.

Le nak muay compté est à terre, l'arbitre se baisse à son niveau pour être bien vu et entendu.



Sanctions

La remontrance



L'arbitre notifie la faute avec le doigt, et désigne le type de faute avec le geste et la voix.

Exemple : « coup à la coquille, 1 fois ».



Exemple : « coin bruyant, 1 fois ».

L'avertissement



L'adversaire est dans le coin neutre, l'arbitre notifie l'avertissement au centre du ring face au superviseur.

Fin de combat

L'arbitre tenant les nak muay par les poignets, attend la décision.



Les erreurs à ne pas commettre

Le chok d'engagement timide et fuyant est à proscrire.





L'arbitre n'est pas bien vu et entendu du nak muay.
De plus dans cet exemple, il convient de stopper le compte car le nak muay ne pourra visiblement pas reprendre le combat.
L'intervention du médecin s'impose.



Dans ces deux exemples, l'arbitre ne se protège pas lors de l'interruption du combat et il n'a aucune vision de l'action à stopper.



L'arbitre tire fortement sur les cordes pour « décoller » les nak muay de celles-ci, ce qui peut être dangereux.
L'arbitre doit simplement maintenir les cordes pour éviter que les nak muay ne basculent.

CHAPITRE 2

LE JUGE

2.1- TENUES ET ATTITUDES

Sa tenue est la même que celle de l'arbitre, il peut néanmoins porter un blazer bleu marine.

Le règlement prescrit l'isolement du juge qui contribue à sa concentration indispensable pour effectuer un bon travail.

Une fois installé, il ne bougera plus de sa place, ne parlera pas, n'interviendra ni par geste ni par la voix envers ses collègues ou, à plus forte raison, un non officiel.

Il communique exclusivement avec l'arbitre pour poser ou répondre à une question.

Avant, pendant et après un combat, le juge se gardera de tout commentaire, et sera donc très réservé sur la prestation des nak muay. Ses dires pourraient être mal compris et intentionnellement transformés.

2.2- RÔLES

Le premier devoir d'un officiel est la neutralité absolue.

2.2.1- Concentration

Seule doit compter la prestation des nak muay. Pour ce faire, il convient que le juge soit seul à sa table (un J/A en formation peut l'accompagner).

2.2.2- Impartialité

Le juge devra faire abstraction de sa propre conception du Muaythāi surtout s'il a été nak muay. Il ne se laissera pas influencer par les titres des nak muay, par la réputation des hommes de coins et encore moins par l'affinité qu'il pourrait avoir avec ceux-ci.

2.2.3- Compétence

Le juge doit avoir en tête son pointage au moment du coup de gong de fin de reprise. Par conséquent, l'inscription du résultat sur son bulletin de pointage doit être immédiate. Il doit également parfaitement connaître les différents points du règlement.

2.3- BULLETIN DE POINTAGE

Le bulletin de pointage doit être correctement et très lisiblement rempli. Il ne doit pas présenter de surcharge ou de rature, dans ce cas il convient de le refaire, car il peut être un motif de contestation lors de sa consultation éventuelle par les instructeurs en fin de réunion.

Avant le début du combat et après que l'arbitre lui ait donné son bulletin, le juge y notera son nom, celui de l'arbitre et le signera. Si cela n'a pas été fait avant, il notera également les noms et / ou numéros des nak muay.

Le règlement interdit au juge de commenter son bulletin ou celui de ses collègues.

2.4- SYSTÈME DE POINTAGE

Le juge doit avoir à l'esprit que c'est l'ensemble du combat qu'il doit juger, et non une action finale supérieure limitée, de l'un des nak muay.

Seuls comptent dans le pointage des juges :

- Les actions d'attaque et de défense qui interviennent dans le meilleur style Muaythai.
- Les coups de tibia ou de pied, de poing, de coude, de genoux donnés avec force et puissance.
- La qualité des enchaînements.

Les coups réguliers, quels qu'ils soient, mais bloqués avec les bras, les gants ou les tibias ne comptent pas.

En revanche, si un coup paré a manifestement été efficace, il comptera dans le pointage des juges.

Il est évident que les coups non bloqués donnés sans force ni puissance ne peuvent être comptabilisés.

De même, les projections ne comptent pas. Cependant, des projections répétées prouveront une faiblesse de l'un des nak muay et pourront donc être comptabilisées.

2.5- APPLICATION DE LA METHODE DE POINTAGE

- Le nak muay gagnant la reprise reçoit 10 points.
- Le nak muay perdant la reprise reçoit 9 points.
- Un nak muay se verra retirer 1 point à chaque fois qu'il recevra un avertissement.
- Un nak muay se verra retirer 1 point à chaque fois qu'il sera compté.

Donc: un nak muay dominé dans une reprise et ayant été compté 1 fois, perd cette reprise de 2 point.

- Un nak muay dominant la reprise mais ayant été compté 1 fois, perd cette reprise d'1 point.
- En cas d'égalité chacun reçoit 10 points.

Donc par exemple:

si dans une reprise le nak muay dominant reçoit un avertissement, le résultat sera 9 / 9. Hors, dans la mesure où il n'y a plus de différence de point entre le dominant et le dominé, le juge notera 10 / 10. C'est une égalité de point pour cette reprise.

Le juge doit bien sûr pouvoir expliquer sa notation.

Il ne peut y avoir d'égalité sur un combat en compétition officielle.

NOTA : Aucune fraction de point ne peut être donnée.

La note minimum est de 7 par une reprise.

2.6- REPLISSAGE DU BULLETIN

Le cadre supérieur du bulletin, ainsi que celui où l'on note les noms et clubs des nak muay, devront être rempli par tous les J/A de la réunion lors de la mise en place du plateau.

Le juge notera les points qu'il attribue à chaque nak muay dans les colonnes « Points Nets » pour chaque reprise. Il notera aussi le total des points en bas de tableau.

Il notera, dans les colonnes « Observations », les différentes sanctions ou comptes de l'arbitre, s'il y a lieu, avec les sigles suivants :

- remontrances : R1, R2,...
- avertissements : W1, W2,...
- comptes : KD1, KD2,...

Au terme du combat, il entourera la couleur du coin correspondant au vainqueur ou encore égalité.

Dans le dernier tableau, il entourera les cases correspondantes à la décision finale.

Les cases « REGULIER - NON-VU - IRREGULIER » seront utilisées en cas d'application de la règle du coup non vu.

Il remettra ensuite son bulletin à l'arbitre sans le plier.

Il ne quittera pas sa place avant l'annonce de la décision, sauf si le superviseur désire convoquer les juges à sa table avant celle-ci.

2.7- CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE

Il se peut que le total des points donne une égalité. Cette décision n'étant pas envisageable en championnat, trois critères supplémentaires de victoire sont spécifiés. Le juge devra en tenir compte pour désigner le vainqueur et ce dans l'ordre suivant :

- 1- Le nak muay qui a eu l'initiative, pas forcément celui qui avance, ou celui qui a démontré le meilleur style Muaythai, c'est-à-dire technique, construction et stratégie de l'action et enchaînement des coups.
- 2- Le nak muay qui a eu la meilleure défense (blocages, esquives, déplacements, saisies et toujours avec remises).

Si ces éléments ne départagent pas suffisamment les nak muay, le vainqueur sera :

- 3- Le nak muay qui a eu le meilleur fair-play (salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

2.8- LES DIFFERENTS TYPES DE DECISION

- **W.P** : Winning by points : gagne aux points

Si le combat arrive à son terme, le nak muay qui remporte l'unanimité ou la majorité du pointage des juges est déclaré vainqueur aux points.

- **KO** : Knock Out : hors combat au compte de 10

- **H** : Head : tête **B** : Body: corps

Nak muay déclaré hors combat au compte de 10 suite à un coup à la tête ou au corps.

- **DISQ** : Disqualification

- **Retire** : Abandon

Abandon du nak muay ou de son instructeur par jet d'éponge.

- **R.S.C.** : Referee stop contest : Arrêt de l'arbitre

Quatre causes possibles :

- H : Head : tête B : Body: corps
Arrêt pour coup à la tête ou au corps.
- Out class : Insuffisance technique (ou physique), ou combat brouillon.
- Injury : Blessure
Blessure ou tout autre problème physique qui empêche la poursuite du combat. Bien entendu, pour légitimer sa décision, l'arbitre se soumettra à l'avis du médecin.
- Count limit : Compte limite
Nombre limite de compte (voir ch.1 art.12)

- **W.O.** : Walk over : Forfait

Absence d'un ou des deux nak muay à l'appel de leur nom ou numéro

- 2 minutes après le 1^{er} appel, 1 avertissement
- 2 minutes après le 2^{ème} appel, forfait du nak muay

- No contest : Non compétition

- Reprise 1 à 4

Le juge indiquera la reprise à laquelle correspond la décision.

2.9-GESTUELLE



Le juge estime que le coup non vu par l'arbitre est irrégulier



Le juge estime que le coup non vu par l'arbitre est régulier

Si le juge n'a pas rien vu il lève les deux mains

CHAPITRE 3

LE NAK MUAY

3.1- AVANT LE COMBAT

Le port du Mongkon est obligatoire lors de l'arrivée du nak muay sur le ring.

Lorsque les nak muay sont prêts, ils rendent les hommages selon la tradition du Muaythaï (voir Chapitre 12) accompagné de la musique traditionnelle thaïlandaise. Le Ram Muay ne doit pas excéder 1 minute.

3.2- TENUE DU NAK MUAY

- Mongkon (retiré après les hommages)
- Casque de la couleur de son coin.
- Protège dents.
- Débardeur blanc (les manches sont interdites) de la couleur de son coin pour les séries 1 et les femmes.
- Plastron de la couleur de son coin pour les séries 1
- Coudières de la couleur de son coin.
- Gants à lacets ou à velcro.
- Short traditionnel de Muaythaï (les shorts d'autre discipline sont refusés).
- Protège poitrine pour les femmes.
- Coquille portée à l'intérieur du short pour les hommes et les femmes.
- Protège-tibias, sans velcro ni renfort, type chaussette avec dessus de pieds.

IMPORTANT :

***Seul le Mongkon traditionnel de
Muaythaï est accepté.
Le port de toute autre coiffe est
strictement interdit et peut entraîner
la disqualification.***



Un Prajiet (bandeau de bras) peut être placé autour du biceps.

Une chevillière par cheville sans renforcement peut être portée.

Les ongles de pieds seront courts et bien taillés.

Les cheveux longs seront attachés.

Le port de bijoux quels qu'ils soient et quel que soit l'endroit où ils se trouvent est strictement interdit.

Le nak muay qui présente des plaies non cicatrisées, pansements ou bandages (autres que ceux des mains) ne sera pas autorisé à combattre.

L'usage de corps gras sur le visage ou le corps est interdit

Les nak muay ne possédant pas l'équipement réglementaire s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

3.2.1- Les gants

Les gants sont mis à disposition par le comité d'organisation.

Le rembourrage ne sera ni déplacé ni rompu de quelque manière que se soit.

Les lacets sont noués à l'extérieur du dos du poignet du gant.

Les lacets ou velcro sont recouvert d'une bande de *tissu adhésif non plastifié*, faisant le tour du poignet.

3.2.2- Les bandages

Le bandage est simple, sans surépaisseur et sans croisement entre les doigts.

Il s'agit de bandes de type chirurgical ou Velpeau ou spécifique à la boxe, non élastiques, de 2m de long et de 5cm de large.

Aucun autre type de bandage ne sera admis, comme l'emploi de ruban en tout genre en caoutchouc ou adhésif.

En revanche, une bande de tissu adhésif de 2,5cm de large et de 7,5cm de long sera placée autour du poignet, pour retenir le bandage.

Aucun bandage ou adhésif ne devra passer autour et entre les articulations métacarpo-phalangiennes.

3.3- TECHNIQUES AUTORISEES ET PROHIBEES (illustrations art.3.5)

3.3.1- Projection

Il s'agit d'une action technique réglementaire du Muaythāi qui a pour but la mise à terre de l'adversaire.

Seul le fait de déséquilibrer l'adversaire avec les bras et / ou une jambe d'appuie est autorisée. Les projections de judo ou de lutte sont prohibées.

Le balayage avec le pied ou l'intérieur de la jambe est également interdit. Seul le fait de frapper ou de faucher la jambe de l'adversaire est autorisé pour le faire chuter.

IMPORTANT : Si un nak muay tarde à se relever, après une projection, il est du devoir de l'arbitre de le compter, car ce nak muay n'est visiblement plus en état de défendre ses chances.

RAPPEL : Un nak muay qui touche le sol avec tout ou une partie de son corps à l'exception de ses pieds, ne peut être frappé.

3.3.2- Coup de coude

Le coup de coude retourné est autorisé contrairement au coup de poing retourné (back fist) qui, lui, est interdit.

3.3.3- Le corps à corps

Il s'agit de l'ensemble des techniques de combat rapprochées nécessitant l'utilisation de la saisie en autre.

L'entrée en corps à corps doit être immédiatement suivie de coups de genoux ou d'une projection. En effet, seul le travail de positionnement de bras ne suffit pas et entrainera l'intervention de l'arbitre.

Le dégagement du corps à corps doit se faire avec les bras et non pas en baissant le buste sous peine de sanction de l'arbitre.

3.3.4- Saisie

Il s'agit de l'action d'attraper avec les mains ou les bras.

La saisie au niveau de la tête ou du cou, des bras et des jambes est autorisée. La saisie au niveau des hanches est aussi autorisée mais sans traction au niveau des lombaires. Cette saisie a pour but de bloquer les mouvements de bassin de l'adversaire.

Dans le cas de la saisie de jambe, le nak muay effectuant cette action ne peut faire qu'un pas avant d'être contraint de relâcher son adversaire.

La traction de la tête ou du cou dans le but de donner un coup de genoux au visage est interdite.

La montée du genou à la tête est autorisée.

NOTA : les saisies de judo ou de lutte sont prohibées. De même, saisir dans le but d'effectuer une clef est interdit.

3.3.5- Refus de combat

Se laisser volontairement tomber au sol lors du corps à corps, se retourner pour éviter un coup ou ne plus donner de coups, est considéré comme un refus de combat, ce qui est sanctionnable.

Attention car le fait de ne plus se défendre peut être dû à une franche domination de l'adversaire, ce qui peut entraîner un « Out class ».

3.4- LE SALUT

Mains jointes au niveau de la poitrine selon la tradition thaïlandaise, les nak muay doivent se saluer avant la première reprise et après l'annonce de la décision finale. Cela afin de démontrer sa loyauté et son respect envers son adversaire. Le salut n'a pas lieu d'être à d'autres moments du combat.

3.5- TECHNIQUES AUTORISEES ET PROHIBEES (illustrations)



La saisie au niveau des hanches est autorisée s'il n'y a pas de traction.

La traction des lombaires est interdite car dangereuse.



Les projections type « judo ou lutte » sont prohibées.



Les balayages et autres « croches pieds » sont interdits.

Seule la frappe avec le tibia ou le pied, à l'intérieur ou à l'extérieur de la jambe, est autorisée.





Se servir des cordes pour exécuter une technique est interdit.

Les coups de coudes sur le haut de la tête sont autorisés.



Les coups, quel qu'ils soient, dans le dos ou sur la nuque sont interdits.

CHAPITRE 4

LES HOMMES DE COIN

Chaque nak muay doit être accompagné, dès la pesée, par son instructeur. Celui-ci doit détenir le BMF2, être licencié et avoir au moins 18 ans révolus. Pendant le combat il convient de respecter les règles suivantes :

- L'instructeur ne peut être accompagné que d'un assistant.
- Un seul d'entre eux peut pénétrer à l'intérieur des cordes pendant la minute de repos.
- Les hommes de coin doivent être en tenue de sport, sans coiffe quelle qu'elle soit ni lunettes de soleil ou autre fantaisie vestimentaire.
- En compétition, ils feront en sorte que leur nak muay soit prêt un, voir deux, combats avant le sien selon les directives du superviseur.
- A l'appel de chaque reprise ils doivent libérer le ring de tout objet, y compris la serviette.
- Pendant les reprises l'instructeur ne peut quitter son coin, sauf sur demande d'un officiel. Lui et ses assistants doivent être assis, silencieux et n'ont pas le droit de toucher le ring.
Dans le cas contraire, l'arbitre est en droit de pénaliser le nak muay. En cas de récidive, ils pourront être éloignés du ring pour le reste du combat voire le reste de la réunion.
- Pendant la minute de repos ils veilleront à ce que leur nak muay soit tête et corps face à l'adversaire. Ils peuvent lui donner des soins. Il est interdit au nak muay de cracher sur le ring ou le sol, une cuvette est prévue à cet effet.
- Ils ne peuvent, ni verbalement, ni par geste, demander au public d'encourager leur nak muay.
- Face à une décision qui ne leur conviendrait pas, les hommes de coin, à tort ou à raison, n'ont pas le droit de manifester leur mécontentement sur le ring, ni haranguer le public dans le but manifeste de troubler l'ordre et la sérénité. Tout contrevenant serait passible de sanction disciplinaire de niveau fédéral.
- Il ne peut y avoir de conduite anti sportive entre le nak muay et ses hommes de coin. L'arbitre serait obligé de donner une sanction.
- Seul l'instructeur peut abandonner pour son nak muay par le biais du « jet d'éponge ».
- Seul l'instructeur est en droit de venir s'entretenir avec le superviseur en cas de désaccord avec une décision, et ce, uniquement en fin de réunion.
- Seul l'instructeur est en droit de venir consulter les bulletins de pointage, et ce, uniquement en fin de réunion.
- Pour porter réclamation, l'instructeur doit rédiger une lettre, le soir même de la rencontre, et la remettre au superviseur accompagné d'une vidéo du combat et d'un chèque de caution de 100 euros. Le tout sera envoyé à la commission d'arbitrage dans les quinze jours suivant la rencontre. Le superviseur remettra à l'instructeur un dont acte. Si la réclamation est justifiée, la caution sera restituée.

CHAPITRE 5

LE CHRONOMETREUR

Ce rôle est tenu par un J/A au moins stagiaire.

C'est lui qui contrôle le nombre, la durée et les intervalles entre les reprises du combat.

Il se trouve à la table du superviseur. Il possède un gong et deux chronomètres qu'il déclenchera simultanément afin de palier à une carence.

Sa fonction exige :

ATTENTION METHODE HONNETETE

5.1- DEFINITION DE LA REPRISE

Chaque combat se déroule comme suit :

Tours préliminaires :

Série 1 : 2 reprises de 2 min avec 1 min de repos entre chaque reprise.

Série 2 : 2 reprises de 2 min avec 1 min de repos entre chaque reprise.

Finales :

Série 1 : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise

Série 2 : 3 reprises de 3 minutes avec 1 minute 30 sec de repos entre chaque reprise

En tournoi, sur un ou deux jours, les tours préliminaires se font en 2 reprises. Les temps des repos entre les reprises ne change pas.

5.2- DEBUT DE COMBAT

Sur l'initiative de l'arbitre, au commandement « **CHOK** », il donne le signal sonore de début de combat et le départ des chronomètres.

5.3- PENDANT LA REPRISE

Il est attentif à toutes les interventions de l'arbitre. Il stoppe le chronomètre à chaque fois que celui-ci prononce « **YOOT** » seulement s'il y a des remarques ou une remise en place d'équipements derrière. Il fait repartir le chronomètre au commandement « **CHOK** ».

D'ailleurs, d'un regard ou d'un geste, l'arbitre s'assure que le chronométrateur l'a suivi.

Lorsque l'arbitre compte un, ou les deux nak muay, le chronométrateur, de la main et en silence, lui donne la cadence des secondes qui s'écoulent.

5.4- FIN DE REPRISE

L'attention du chronométrateur doit redoubler car un nak muay peut être compté dans l'ultime seconde.

Si le temps réglementaire de la reprise se termine après le « **YOOT** » de l'arbitre, le chronométrateur ne doit pas faire retentir le gong.

En effet, il faut s'assurer que le nak muay est bien apte à reprendre le combat. Si c'est le cas, il fera retentir le gong après le « **CHOK** » de l'arbitre.

Si par manque d'attention le gong venait à retentir, l'arbitre continuerait le compte jusqu'à 8 ou 10 et c'est donc lui qui mettrait fin à la reprise.

5.5- PARTICULARITES

- Le chronométrateur peut faire retentir le coup gong de fin de combat pendant un compte de l'arbitre seulement à la fin du temps de la dernière reprise.

Dans ce cas, il conviendra de s'assurer de la bonne récupération du nak muay. Dans le cas contraire la procédure médicale habituelle s'imposera.

- 10 à 5 secondes avant la fin de la minute de repos, une série de petits coups de gong ordonnera aux hommes de coin de sortir du ring. Ensuite, un coup sec et appuyé ordonnera le début de la reprise suivante.

NOTA : L'arbitre n'ordonne que le début de la première reprise, le reste du temps il ne fera que suivre les ordres du chronométrateur.

RAPPEL : Les arrêts de l'arbitre pour avertissement ou problème technique ne sont pas comptabilisés dans le temps réglementaire de la reprise. Par conséquent, le chronomètre doit s'arrêter.

Une décision pourrait être faussée ou inversée si le temps était écourté ou allongé d'une seconde.

CHAPITRE 6

LE SUPERVISEUR

Le rôle du superviseur est considérable sur le plan des responsabilités. C'est lui, avec toute son équipe d'officiels, qui défend et préserve l'éthique du Muaythaï.

Représentant l'autorité fédérale, son rôle est aussi de faire appliquer les règlements à la lettre.

Il est directement désigné par la Commission d'arbitrage pour les rencontres et compétitions nationales et internationales. Pour les rencontres officialisées, il peut mandater un suppléant.

Le superviseur doit être au moins J/A national niveau 1 depuis 2 ans.

6.1- AVANT LA COMPETITION

Il se fait confirmer la date et le lieu de la réunion par le comité d'organisation.

Il s'assure de la disponibilité du médecin et de l'équipe de premiers secours et d'évacuation mobile, avec brancard et matériel de réanimation, aux dates et heures prévues.

Il convoque le nombre suffisant de Juge/Arbitre au moins dix jours avant la compétition ou en fonction du programme annuel de chacun.

Il s'assure qu'il est bien en possession du matériel nécessaire, à savoir :

- gong
- 2 chronomètres
- balance
- bulletins de pointage
- feuilles de pesée
- feuilles de tournoi
- équipements rouge et bleu pour les nak muay (casque, plastron et 4 paires de gants de 8, de 10 et de 12)

6.2- PENDANT LA COMPETITION

Le superviseur est le premier officiel à arriver sur les lieux de la réunion.

Lui ou le comité d'organisation doit être en possession des autorisations préfectorale et fédérale de réunion.

En rencontre officialisée, le superviseur remet au comité d'organisation le PV financier, celui-ci le remplira et le fera parvenir à la Commission de Muaythaï dans les plus brefs délais.

Ces questions administratives réglées, le superviseur fait les vérifications de sécurité du lieu de compétition et s'assure de la présence du matériel utile à son bon déroulement. C'est-à-dire :

- issues de secours
- matériel incendie
- barrière Vauban autour du ring
- ring et accessoires
- tables et chaises pour les officiels
- chaises pour les spectateurs
- équipements pour les nak muay
- une installation de sonorisation pour les annonces et la musique réglementaire

Ensuite il choisit une salle adaptée pour effectuer la pesée. Tous les officiels convoqués à cette compétition doivent y participer.

6.2.1- La pesée

La pesée est le terme générique regroupant les opérations de contrôle suivantes :

- vérification de la validité des diplômes des instructeurs (obligatoirement présents avec leurs nak muay à la pesée)
- documents sportifs de chaque nak muay (licence et passeport), et vérification des éventuels KO ou hors combat et périodes de repos qui auraient été prescrites
- autorisations parentales (pour les mineurs)
- documents médicaux
- poids de corps exact de chaque nak muay
- visite médicale par le médecin de réunion en présence d'un officiel
- visite médicale des officiels

NOTA: les nak muay étrangers doivent présenter une autorisation émanant de leur fédération qui sera jointe au PV de réunion, ainsi qu'un certificat ou un passeport médical dûment rempli.

Le superviseur s'assure que toutes les personnes ayant un rôle à tenir pendant la réunion sont habilitées. Plus particulièrement les licences, origines (clubs) et qualifications des instructeurs. Il notera sur le PV de réunion le nom et la qualité d'un instructeur remplaçant qui encadre un nak muay qui n'est pas de son club.

L'officiel affecté au contrôle des documents médicaux, ne fera que vérifier les dates des différents examens. Leur analyse sera faite par le médecin de réunion.

En championnat, la pesée a lieu le matin, et il doit se passer au moins trois heures entre la fin de la pesée et le début du premier combat.

Le comité d'organisation peut, avec l'accord du superviseur, étendre la durée de la pesée ou en modifier l'horaire ou la date. Seul un cas de force majeure peut motiver cette décision, qui sera, en outre, inscrite au PV de réunion.

Pour les compétitions à plusieurs tours, championnat national par exemple, le poids accusé le jour de l'inscription déterminera la catégorie de poids dans laquelle le nak muay disputera toute la compétition. Le nak muay ne se présentant pas dans la catégorie où il est inscrit sera disqualifié.

Le contrôle du poids se fait en short de muaythaï, torse et pieds nus pour les hommes, en short de Muaythaï, débardeur et pieds nues pour les femmes.

La balance peut avoir une tolérance de + 200grs.

Dans le cas d'un dépassement de poids inférieur à 1kg, le nak muay peut se présenter **deux** autres fois sans dépasser le temps officiel de la pesée.

La prise de poids est strictement interdite.

Dans le cas d'un dépassement de poids supérieur à 1,200 kg, le nak muay est disqualifié.

Les combats hors catégories de poids sont autorisés en rencontre officialisée. On retiendra dans ce cas l'écart de poids de la catégorie du nak muay le plus léger.

6.2.2- Catégories de poids

Pour les hommes :	Poids des gants :	Pour les femmes :	Poids des gants :
De 48 à 51kg	10oz	De 45 à 50kg	8oz
De 51 à 54kg	10oz	De 50 à 55kg	8oz
De 54 à 57kg	10oz	De 55 à 60kg	8oz
De 57 à 60kg	10oz	De 60 à 65kg	10oz
De 60 à 63,5kg	10oz	De 65 à 70kg	10oz
De 63,5 à 67kg	10oz	De 70 à 75kg	10oz
De 67 à 71kg	10oz	De 75 à 80kg	10oz
De 71 à 75kg	10oz	De 80 à 85kg	12oz
De 75 à 81kg	10oz	Plus de 85kg	12oz
De 81 à 86kg	12oz		
De 86 à 91kg	12oz		
Plus de 91kg	12oz		

NOTA : 10 onces : 284grs
12onces : 340grs

6.2.3- Catégories d'âge

C'est l'année de naissance qui détermine la catégorie d'âge des nak muay pour la saison sportive en cours. Pour cette saison, se référer au règlement compétition.

Il n'y a pas de limite d'âge.

6.2.4- Après la pesée

Le superviseur va présider la validation du programme en fonction de trois critères:

- Le poids
- La catégorie d'âge
- Le classement de valeur (Séries 1 ou 2)

La mixité est interdite.

Ensuite, avec son équipe, il établit les feuilles de tournoi, l'ordre de passage et les bulletins de pointage.

Il établit la liste des postes de chaque J/A et l'ordre de passage de ceux-ci sur le ring pour chaque combat.

Il fait débiter les combats à l'heure prévue et s'assure de la présence de chaque officiel en tenue réglementaire et du médecin. Lui-même doit évidemment assister à tous les combats.

6.2.5- Pendant les combats

Il veille au bon déroulement de la réunion, et prend toutes les décisions et mesures qui s'imposent. C'est-à-dire qu'il apaise quand il le faut, raisonne le plus souvent, explique ou rappelle tel ou tel point du règlement et fait évacuer les personnes qui n'ont rien à faire autour du ring.

Il ne tolérera jamais la grossièreté et le comportement anti-sportif de la part des licenciés.

Il rend la décision de chaque combat en fonction des bulletins de pointages.

Il décide du vainqueur en cas de coup non vu, en fonction des mentions des juges.

Il fait intervenir le médecin en cas de hors combat ou de KO et à chaque fois qu'il le juge nécessaire, en particulier quand :

- il y a « jet d'éponge »
- il y a arrêt de l'arbitre pour coup à la tête ou au corps
- il y a blessure simple ou double sur appel de l'arbitre

Après examen, le médecin consigne sur le passeport médical ses prescriptions et repos éventuels supplémentaires à la règle, et il remettra au superviseur un certificat médical de guérison.

Le superviseur mentionne le point d'impact ayant entraîné le KO ou hors combat sur le PV.

Après chaque combat, le superviseur remplit les passeports sportifs des nak muay, à savoir :

- date, dénomination de la réunion et lieu de celle-ci
- classe et catégorie de poids
- résultat du combat
- points attribués
- non et signature du superviseur

6.2.6- Attribution des points

Combat gagné = 4 points

Combat perdu = 1 points

Egalité = 2 points

Passage en Série 2 = 24 points

Passage en Espoir = 24 points

6.3- FIN DE COMPETITION

Le superviseur s'assure qu'il a correctement rempli les passeports sportifs et médicaux des nak muay ayant eu un KO ou hors combat.

Il notera sur le PV et le passeport sportif d'un nak muay si celui-ci a gagné par disqualification pour coup irrégulier et ayant été déclaré KO.

Il accède au désir d'un instructeur qui voudrait consulter les bulletins de pointage seulement lorsque le public aura évacué la salle. Et ce quelque soit le lieu géographique d'où vienne cet instructeur.

Il consigne sur le PV de réunion tout problème et incident survenu, KO et hors combat, il y joint les éventuels certificats médicaux et ferme le PV. Il enverra celui-ci à la commission d'arbitrage dans les plus brefs délais.

6.4- TOURNOI ET TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu après la pesée et la visite médicale, et en présence des représentants officiels de chaque équipe. Les nak, muay d'une même ligue ou d'un même club, seront si possible dans des poules différentes.

Les concurrents de la première série d'éliminatoire seront tirés au sort avant ceux qui sont exemptés. Dans le cas où se présentent plus de quatre candidats dans une catégorie, le nombre des exemptés est tirés au sort dans les premiers tours afin de réduire le nombre de concurrents au deuxième tour à 4, 8, 16 ou 32.

Les concurrents exemptés du premier tour sont ceux qui combattent les premiers au deuxième tour. Si le nombre d'exemptés est impair, le nak muay qui tire la dernière exemption doit rencontrer au deuxième tour le gagnant du premier combat du premier tour.

Si le nombre d'exemptés est pair, les nak muay qui les ont rencontrés combattront lors des premiers combats du deuxième tour dans l'ordre où ils sont placés par le tirage au sort.

Un nak muay exempt au premier tour ne peut bénéficier d'un forfait au deuxième tour ou de deux forfaits consécutifs.

Si une telle situation se présente, il faut procéder à un nouveau tirage au sort des nak muay restant en compétition et qui n'ont, bien sûr, pas fait l'objet d'une exemption ou d'un forfait au tour précédent.

Le premier nak muay qui sortira du tirage, rencontrera celui qui aura bénéficié d'un forfait ou d'une exemption dans la série précédente. On procédera ensuite à un nouveau tirage au sort de façon normale.

Ce tirage doit assurer, autant que possible, qu'aucun nak muay ne combatte deux fois avant que les autres concurrents n'aient pu faire au moins un combat.

Les combats se dérouleront selon l'ordre croissant des catégories d'âge et de poids.

6.5- CONCLUSION

Toutes les annonces faites par le présentateur sont vérifiées et autorisées par le superviseur. Il fait annoncer les avertissements immédiatement après qu'ils sont donnés par l'arbitre.

Le superviseur reste à la disposition de la commission d'arbitrage pour toute précision complémentaire sur la réunion.

La formation d'un superviseur doit être riche, plurivalente et exigeante afin que celui-ci puisse résoudre avec méthode, responsabilité et équité les problèmes qui ne manqueront pas de se poser à lui sur les plans règlementaires et humains.

Son action va ainsi s'intégrer pleinement dans l'effort constant qui doit mener à la promotion de notre discipline qu'est le Muaythaï.

Dans toute situation non mentionnée dans le règlement, le superviseur a le pouvoir de son interprétation en demandant leur avis aux autres officiels.

**EN TOUT ETAT DE CAUSE, C'EST LUI QUI REND LA
DECISION FINALE**

CHAPITRE 7

WAI KHRU - RAM MUAY

Avant le combat, chaque nak muay doit rendre les hommages spécifiques au Muaythaï. Le Wai Khru Ram Muay est un rituel gracieux et esthétique empreint d'aucune connotation religieuse. Le nak muay peut donc l'exécuter librement, sans craindre d'aller à l'encontre des codes propres de ses croyances et convictions.

12.1- RITE D'APPROCHE DU RING :

Avant de monter les marches, le nak muay s'agenouille, joint ses mains au niveau de la poitrine et s'incline trois fois jusqu'au sol. Puis il monte sur le bord du ring. Une fois passé par dessus les cordes, il se placera au centre du ring pour en saluer les quatre côtés ainsi que l'arbitre. Puis il rejoint son coin.

12.2- LA DANSE D'HOMMAGE WAI KHRU – RAM MUAY

Lorsque la musique démarre, le nak muay fait le tour du ring par la gauche afin d'en saluer les quatre coins, la main droite filant sur la corde supérieure. Ensuite il s'agenouille au centre du ring pour rendre les hommages son instructeur.

Ceux-ci se déroulent en trois phases :

1- La séquence de l'hommage

A genoux, les mains jointes au niveau du front, le nak muay s'incline jusqu'au sol trois fois de suite. Puis, il fait une hyperextension des bras en inclinant le buste et fini par une salutation tête relevée.

2- La séquence de gémiflexion

Elle s'exécute un genou à terre, l'autre jambe tendue devant lui.

Le nak muay pivote sur 360 degrés afin de saluer les quatre côtés du ring.

3- La séquence debout

Partant du centre du ring vers l'un des quatre côtés, le nak muay ira vers les trois autres en passant toujours par le centre du ring. Pour ce faire, le jeu de jambes est celui de la forme cérémonielle du Pas Chassé typique du Muaythaï.

C'est surtout dans les deux dernières séquences, spécifiques à chaque école de Muaythaï, que le nak muay affichera son style et sa détermination.

Le salut du ring avant de passer les cordes ainsi que le tour des quatre coins sont les deux rites à effectuer obligatoirement.

NOTA : Wai : geste de respect consistant à élever les mains paumes jointes

Khru : entraîneur ou instructeur

Khru Muay: Maître de Muaythaï

CHAPITRE 8

RING ET ACCESSOIRES

7.1- LE RING

Le coin rouge sera toujours placé à gauche de la table du superviseur.

Le ring doit mesurer entre 6,10m et 7,30m de côté, mesure prise entre cordes.

Sa hauteur doit être d'environ 90cm.

Le plancher du ring doit être solidement construit, de niveau, sans aspérité et dépassera de 50cm à l'extérieur des cordes. Il sera recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matière amortissante d'au moins 3,75cm d'épaisseur sur laquelle sera solidement tendue une toile en tissu.

Les poteaux doivent avoir un diamètre compris entre 10cm et 12,5cm, d'une hauteur de 145cm au dessus du plancher.

Le ring doit disposer de 4 cordes solidement tendues d'au moins 3,8cm de diamètre, attachées aux poteaux d'angles à respectivement 46cm, 76cm, 106cm et 136cm du plancher.

Ces cordes seront recouvertes d'un tissu lisse et souple et reliées entre elles, à intervalles réguliers par des bandes de toile blanche de 2,5cm à 3,75cm de large. Ces bandes ne devront pas glisser sur les cordes.

Les 4 coins seront recouverts d'un capiton de protection, blanc pour les coins neutres, un en rouge et l'autre en bleu.

7.2- ACCESSOIRES DU RING

Des escaliers seront disposés à l'usage des nak muay et de leurs instructeurs dans leurs coins respectifs, un autre sera prévu au coin neutre le plus près de la table du superviseur à l'usage des arbitres et du médecin.

Les coins rouge et bleu doivent chacun disposer de :

- 2 chaises pour les hommes de coins
- 1 tabouret à plateau rond pour le nak muay
- 1 cuvette en plastique

La table du superviseur sera de taille égale ou supérieure aux deux tiers du côté du ring. Le superviseur, le chronométrateur, le médecin, le juge n°5, s'il y a lieu, et le présentateur s'y installeront. 3 ou 4 tables et chaises seront disposées autour du ring pour les juges.

Une poubelle plastique mise à disposition des officiels.

CHAPITRE 9

LE DOPAGE

Est considérée comme dopage l'administration, quel qu'en soit le mode opératoire, hors indication médicale, de substances et autres produits interdits inscrits dans la liste fournie par le Comité International Olympique. Cette liste est régulièrement mise à jour.

L'usage de ces produits est donc interdit par les règlements de la Fédération Française des Sports de Contact et disciplines assimilées.

Un nak muay, un officiel, un instructeur ou un organisateur qui agirait à l'encontre de ces règles se verrait convoqué par la commission de discipline fédérale.

Si le fautif était reconnu coupable, il risquerait jusqu'à la radiation définitive de la dite fédération.

CHAPITRE 10

CONCLUSION ET CONSEILS

Il n'est pas facile d'être officiel. Cela demande des qualités de bon sens, une certaine expérience du milieu du Muaythaï et une bonne moralité. Ces quelques conseils seront utiles au néophyte qui les utilisera et au chevronné qui lui feront quelques rappels.

Avant, pendant et après la compétition, ayez une tenue vestimentaire et un choix linguistique professionnel.

Ayez un bon équilibre émotionnel afin de ne pas céder aux pressions d'où qu'elles viennent.

Soyez honnête et juste envers les nak muay, les instructeurs et vos collègues.

Ayez le courage de prendre une décision dans le feu de l'action sans état d'âme.

Soyez ferme et calme mais aussi compréhensif et ouvert envers toute critique.

Si vous vous sentez malade avant une épreuve, n'y participez pas et informez le superviseur pour votre remplacement.

Ne soyez pas officiel et homme de coin dans la même réunion, beaucoup ne comprendraient pas et cela paraîtrait suspect.

Ne soyez pas juge lorsqu'un membre de votre club combat.

Ne donnez jamais votre opinion sur le résultat d'un combat.

N'exprimez pas par geste votre éventuel désaccord avec ce qui se passe. Parlez-en au superviseur.

Ne manifestez jamais avec les nak muay, hommes de coin ou le public.

Gardez la tête froide et ignorez les commentaires du public.

Durant le contrôle des protèges tibia ou chevillière, ne vous baissez pas, c'est au nak muay de lever la jambe.

Acceptez d'officier sur toutes les réunions et pas seulement les plus importantes.

Tous les officiels doivent participer à la préparation du plateau.

Soyez respectueux envers les nak muay et leurs hommes de coin, ils vous respecteront à leur tour.

Malgré tous ces conseils appelant les officiels à la réserve sur ce qui vient de se dérouler, ceux-ci doivent rester ouverts, corrects et précis sur les réponses qu'ils pourraient donner sur un point du règlement.

Il n'y a pas de bon combat sans bon arbitrage et bon jugement.

On ne s'improvise pas J/A, mais on peut le devenir si l'on tient compte de trois éléments fondamentaux :

- Les nak muay : il est indispensable que ceux-ci sachent qu'on va leur permettre, dans le cas de règles précises, de s'exprimer dans les meilleures conditions d'équité.
- Les instructeurs : forcer leur respect par votre compétence, c'est leur offrir la confiance qu'ils sont en droit de réclamer.
- Le public : lui faire comprendre toutes nos décisions, sobrement, méthodiquement et dans l'unité du geste, lui fera vivre et apprécier davantage le moment d'émotion qu'il vient chercher dans nos compétitions de Muaythai.

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI

BULLETIN DE POINTAGE SERIES 1 3x2min

Cbt N°	LIEU :	COMPETITION :
---------------	---------------	----------------------

DATE :	ARBITRE :
CATEGORIE :	Kgs
JUGE :	

ROUGE				BLEU			
NOM/N°				NOM/N°			
CLUB				CLUB			
Points	W ,KD, Remontrances .	Points Nets	REPRISES	Points Nets	W ,KD, Remontrances .	Points	
10			1			10	
10			2			10	
10			3			10	
			TOTAL				

CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE :

1. Nak muay qui a eu l'initiative (leading off), pas forcément celui qui avance, et qui a démontré le meilleur style Muaythai.
2. Nak muay qui a eu la meilleure défense, blocages, esquives, déplacements.
3. Nak muay qui a eu le meilleur fair play (le salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

ROUGE

EGALITE

BLEU

W.P	K.O		DISQ	RET	R.S.C					W.O	N.C	ROUND			
G.P	H	B	DISQ	AB.	INJ.	H	B	COUNT LIMIT	OUT CLASS	Walk over	N.C	1	2	3	4
gagne point	T	C			BL.	T	C	COMPTE LIMITE	INS TECH	FORFAIT	NO COMP	REPRISES			

Signature du juge

REGULIER	NON VU	IRREGULIER
-----------------	---------------	-------------------

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI

BULLETIN DE POINTAGE SERIES 2 4x2min

Cbt N°	LIEU :	COMPETITION :
---------------	---------------	----------------------

DATE :	ARBITRE :
CATEGORIE :	Kgs
JUGE :	

ROUGE				BLEU			
NOM/N°				NOM/N°			
CLUB				CLUB			
Points	W ,KD, Remontrances .	Points Nets	REPRISES	Points Nets	W ,KD, Remontrances .	Points	
10			1			10	
10			2			10	
10			3			10	
10			4			10	
			TOTAL				

CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE :

1. Nak muay qui a eu l'initiative (leading off), pas forcément celui qui avance, et qui a démontré le meilleur style Muaythai.
2. Nak muay qui a eu la meilleure défense, blocages, esquives, déplacements.
3. Nak muay qui a eu le meilleur fair play (le salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

ROUGE

EGALITE

BLEU

W.P	K.O		DISQ	RET	R.S.C					W.O	N.C	ROUND			
G.P	H	B	DISQ	AB.	INJ.	H	B	COUNT LIMIT	OUT CLASS	Walk over	N.C	1	2	3	4
gagne point	T	C			BL.	T	C	COMPTE LIMITE	INS TECH	FORFAIT	NO COMP	REPRISES			

Signature du juge

REGULIER	NON VU	IRREGULIER
-----------------	---------------	-------------------

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI

FEUILLE DE CONTROLE MEDICAL

LIEU DE LA COMPETITION :				DATE :		
N°	NOM	PRENOM	CLUB	N° LIVRET MEDICAL	CONTROLE MEDICAL	OBSERVATIONS DU MEDECIN
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
NOM ET SIGNATURE DU SUPERVISEUR				CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN		

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI

FEUILLE DE PESEE

LIEU :			COMPETITION :						DATE :		
N°	NOM	PRENOM	CLUB	CATEGORIE D'AGE ET CLASSE	N° PASSEPORT SPORTIF	N° LICENCE	Examen Médical			POIDS 00,00Kgs	OBSERVATIONS DU SUPERVISEUR
							OPH	ECG	EEG		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
NOM ET SIGNATURE DU SUPERVISEUR											